



Le Puy, le 25 février 2010

LES CAP B et C du 25 février 2010 BOYCOTTEES PAR LES ELUS DU PERSONNEL

Les représentants du personnel ont décidé de boycotter les CAP de catégorie B et C convoquées le 23 février, puis le 25 février pour se prononcer sur la mutation des collègues du PUY ST LOUIS et d'YSSINGEAUX transférés dans les SIP.

Or, malgré le vote négatif exprimé par les représentants du personnel lors du CTPL réuni le 16 février 2010, la direction a décidé la création des SIP du PUY et d'YSSINGEAUX par transfert des personnels chargés du recouvrement de l'impôt sur ces sites.

La messe était dite et la convocation des CAP n'était que de pure forme.

Voici le contenu de la lettre que les représentants du personnel ont transmise à la direction :

« Monsieur le Président,

Les représentants du personnel vous avaient annoncé qu'ils ne participeraient pas aux CAP locales de mutations des catégories B et C que vous aviez convoquées mardi 23 février, pour, vous disions- nous, « marquer leur refus d'une fusion désastreuse pour nos services et de la mise en place des SIP dans des conditions insensées pour les personnels et le public. »

Nous ajoutions que, « ce faisant, ce boycott leur permettrait de demeurer à leur poste de travail dans une période de congés scolaires où les effectifs sont, par la force des choses, encore plus réduits qu'à l'habitude. »

Vous avez décidé derechef de convoquer à nouveau les CAP ce jour. Libre à vous !

Nous sommes au regret de vous faire connaître que, la situation étant exactement identique à celle que nous dénoncions le 23 février, les représentants du personnel, après s'être concertés, ont convenu de ne pas participer à cette réunion qui confine à une parodie du paritarisme, puisque les décisions sont d'ores et déjà arrêtées.

Ne vous méprenez pas, l'attitude que nous affichons n'est pas l'expression d'une montée de fièvre passagère ou d'une quelconque crise juvénile, elle est conforme au cahier des revendications adopté par le Congrès fondateur du Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques :

- L'arrêt de la RGPP et, à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des Guichets Fiscaux Uniques (GFU) et de la réforme CDI- CDIF.*
- Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.*
- L'arrêt des suppressions d'emplois.*
- Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable et entre l'assiette et le recouvrement.*
- Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens et des collectivités.*

- Des applications informatiques fiables et performantes.
- Des moyens matériels adaptés aux exigences du public et des agents.
- Un recensement réel des tâches devant aboutir à la création des emplois statutaires, nécessaires à l'exercice des missions.

Nous nous trouvons également en parfait accord avec le constat accablant établi pour l'ensemble de la Fonction Publique par la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, lors de son dernier congrès, fin novembre 2009:

« Les services et établissements, désorganisés, ne peuvent plus assurer leurs missions ; les services publics égalitaires, au plus près de la population, disparaissent les uns après les autres.

Les fusions/réorganisations de services se multiplient et bouleversent toutes les cohérences internes des services, depuis les administrations centrales jusqu'au niveau départemental. Ces bouleversements sans précédent, ces destructions à marche forcée, brisent tous les repères historiques de la manière de servir des fonctionnaires que nous sommes, attachés fortement à la qualité et l'efficacité des services rendus à la population.

De cela découle une brutale aggravation des conditions de travail et la multiplication des situations de stress, de maladie et parfois jusqu'à des actes de suicide !

La RGPP tue !

Les fonctionnaires n'en peuvent plus !! Les fonctionnaires n'en veulent plus !!!

La FGF-FO affirme l'exigence d'un arrêt immédiat de la RGPP, pour :

- la défense des statuts et missions publiques, fondements de la République une et indivisible
- la défense et le maintien de tous les services centraux et de tous les services déconcentrés et donc de l'arrêt de toutes les suppressions de postes. »

Les représentants du personnel ne seront pas dupes : ils n'échangeront pas contre un vernis de dialogue social l'abandon des revendications légitimes des personnels que vous refusez de prendre en compte au sein des organes paritaires. »



BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Retrouver ce texte et toutes les publications de la section sur notre site local

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/> ou à partir des sites locaux des directions